

Objet : Convention de partenariat avec l'Association De l'Orne aux Grandes Ecoles

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclue sans effet financier pour la CdC,

Considérant les objectifs poursuivis par l'association De l'Orne aux Grandes Ecoles visant à favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures,

Considérant que ces objectifs contribuent au développement du territoire et à son attractivité, il a été convenu de mettre en place un partenariat avec l'association pour une durée de deux ans,

Considérant que pour ce partenariat, il convient de définir les engagements réciproques entre la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et l'association De l'Orne aux Grandes Ecoles en matière de communication, d'organisation d'événements et de valorisation des acteurs économiques locaux ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de valider les termes de la convention de partenariat entre l'Association De l'Orne aux Grandes Ecoles et la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Article 2 : de signer ladite convention, ci-annexée.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

FAIT À L'AIGLE, LE 19 NOVEMBRE 2025

Acte reçu en préfecture le 24 NOV. 2025

Publié en ligne le
Certifié exécutoire

24 NOV. 2025

Le Président
Jean SELLIER

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251119-2025-11-19-213-AU
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025